

LE PUBLICISTE.

Octidi 28 Nivôse, an VI.

(Mercredi 17 Janvier 1798).



Motion faite dans la chambre des communes pour l'abolition du privilège qui exempte la famille royale des contributions somptuaires. — Discussion et adoption du bill concernant les triplés taxes. — Assassinats et vols chez un glacier de Paris par une bande de brigands. — Saisie à Lyon des manteaux destinés pour le costume des représentans du peuple. — Discussion et résolution à ce sujet.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 liv. pour trois mois, 25 liv. pour six mois, et 45 liv. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423, butte des Moulins.

Les souscripteurs sont priés de se conformer très-exactement à l'adresse ci-dessus.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 7 janvier.

La séance du 5 s'ouvre par une nouvelle motion de M. Tierney sur les privilèges de la famille royale, que différens actes du parlement exemptent des contributions somptuaires. M. Tierney demande qu'elle partage, avec tous les Anglais, les sacrifices nécessaires à la sûreté du pays. Il veut que la révocation expresse de ce privilège soit une des clauses du Bill sur les taxes, dont la discussion alloit occuper la chambre.

MM. Pitt, Dundas, Wilberforce, s'opposent à cette proposition. Ce dernier sur-tout pense que cette question est des plus délicates; qu'on ne peut en prévoir les conséquences; qu'elle tendroit, en diminuant la splendeur du trône & les prérogatives de la couronne, à affaiblir l'opinion & le respect dûs à la majesté royale, dans un moment où des écrits incendiaires, circulant déjà avec tant de profusion dans tous les cantons du royaume, répandent dans les différentes classes du peuple, sur-tout du peuple ignorant & simple des campagnes, les principes les plus séditioneux. Il soutient que la motion de M. Tierney n'est propre qu'à seconder les efforts des novateurs ambitieux qui travaillent avec un zèle infatigable à aliéner la nation de son souverain, & même à lui rendre la cause de la monarchie odieuse. M. Wilberforce s'efforce d'exalter les avantages de la monarchie sur toutes les autres formes de gouvernemens anciennes & modernes.

M. Smith, en reconnoissant la nécessité d'environner la couronne d'un certain éclat, assure que la splendeur du trône est une foible garantie contre les vives attaques qu'on lui livre, par les pernicieuses doctrines dont se plaignent les préopinans; qu'il ne suffit pas de prôner les avantages de la royauté; qu'il faut en faire jouir ceux qu'on veut convaincre de son excellence; que c'étoit une triste ressource pour augmenter la considération de la couronne, que de la faire briller aux yeux d'un peuple que les impôts projetés alloient plonger

dans la misère. Il appuie la motion de M. Tierney. MM. Martin & Nicholls parlent dans le même sens.

La motion est rejetée à une majorité de 57 voix contre 9.

La séance du 4 a été toute entière consacrée aux débats sur le bill des taxes somptuaires. Elle s'est prolongée jusqu'à cinq heures du matin. MM. Sheridan, Fox, Dundas & Pitt, ont prononcé de très-long discours, dont après six semaines de discussion, le bill ne pouvoit plus guère fournir que le texte. Ces discours, en effet, roulent bien plus sur les questions générales de la réforme parlementaire du renvoi des ministres, de la paix avec la France, enfin sur le personnel des orateurs, que sur les modifications du bill.

Les orateurs ministériels ont commenté avec malignité les expressions souvent employées par M. Fox de *réforme radicale et fondamentale*, & en avoient inféré que, ce chef de l'opposition ne vouloit rien moins que le renversement de la constitution anglaise.

« Qu'ont donc ces expressions de si inquiettant pour vous, a dit M. Sheridan? Sans parler de la mauvaise foi qui dénature les intentions mon-d'honorable ami; mais si M. Fox étoit à la tête des affaires, suivant le vœu des vrais amis de la constitution, & qu'il voulût porter la réforme plus loin que les abus, les communes, qui ont combattu avec tant de force & de succès toute idée de réforme, ne seroient-elles pas là pour arrêter sa marche? Si vous m'observez qu'il auroit, comme M. Pitt, en sa disposition les honneurs, les pensions, les places, n'avez-vous pas, par un tel discours, que la chambre est vendue au ministre? Mais il dissoudra, direz-vous, le parlement, s'il le trouve indocile à ses vœux. Vous convenez donc que le parlement est aujourd'hui composé de créatures de la couronne, & que la nation, une fois rendue à la liberté & maîtresse de ses suffrages, élira pour représentans des amis de la réforme parlementaire. Convenez donc aussi que la réforme parlementaire est conforme au vœu national, ou que les craintes que vous paraissez concevoir de l'administration de M. Fox, s'il étoit en place, ne sont pas fondées.

M. Sheridan montre ensuite la fausseté des raisonnemens employés par les partisans du ministre pour justifier la guerre avec la France, & pour prouver la nécessité de la continuer.

Si l'Angleterre se fût tenue dans une neutralité impo-sante, pendant que les Français avoient le Continent sur les bras, & que luttant d'abord, pour conserver leurs frontières, ils combattirent ensuite pour les étendre, que

seroit-il arrivé ? Leur marine dans l'inaction, n'ayant point d'ennemi maritime à combattre, seroit tombée d'elle-même, & l'Angleterre seroit restée maîtresse du commerce du monde. Alors, si la France, jalouse de notre prospérité, se fût présentée pour la troubler, nous eussions été plus en état qu'aujourd'hui de prévenir ses desseins. Au lieu de cela, qu'avons-nous gagné à la guerre ? Quelques vaisseaux pris *furtivement* à Toulon, & de vastes cimetières aux Indes-Occidentales, où 50 mille Anglais ont déjà trouvé leur tombeau. Ces conquêtes ne nous ont-elles pas coûté en outre 250 millions sterl., le crédit de la banque & l'honneur de la nation ?

Nous avons perdu tous les avantages que notre union avec l'Irlande pouvoit nous procurer, & nous avons en échange les terribles hazards d'une guerre éternelle avec la France, qui ne peut finir que par la ruine d'une des deux nations.

M. Sheridan conclut par proposer, de renvoyer à un mois la troisième lecture du bill, pour donner le temps d'aviser à des mesures plus salutaires.

Après les discours de MM. Pitt & Fox, que nous ferons connoître demain, le bill sur le triplement des taxes, a été adopté à la majorité de 127 voix contre 75.

Les trois pour cent consolidés étoient le 8 janvier, à midi, à 49 $\frac{1}{2}$ ouverts.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DÉPARTEMENT DE LA DYLE.

De Bruxelles, le 24 nivôse.

Quoique la forteresse d'Ehrenbréitstein soit étroitement bloquée, rien n'annonce que les français se disposent à l'attaquer. Il paroît au contraire, que l'on a renoncé à en prendre possession. C'est le colonel trévirois Faber, qui commande dans cette place, appartenant à l'électeur de Trèves. Quelques régimens de cavalerie qui étoient postés près de la Nikla viennent encore de se porter vers la ligne de neutralité : un corps de 20 mille hommes a reçu l'ordre de se pourvoir de tout ce qui est nécessaire pour faire une campagne d'hiver. On ignore à quoi tendent ces préparatifs.

Le directoire, en vertu de la loi du 19 fructidor, vient de prendre un arrêté qui condamne à la déportation l'abbé de la ci-devant abbaye de Waerschoot, deux chanoines de la cathédrale de Saint-Bavon (de Gand), un ex-religieux de l'abbaye de Saint-Pierre & trois autres prêtres du département de l'Escaut. Ils sont partis, tous les sept, sous l'escorte d'un détachement de gendarmerie, pour être conduits à Rochefort.

Le général autrichien, comte de Gontreuil, le colonel d'Aspres & plusieurs autres officiers impériaux belges, viennent d'arriver ici pour demander la restitution de leurs biens, d'après le traité de Campo-Formio. Il paroît qu'il s'éleve des difficultés à cet égard, parce qu'une partie des biens réclamés est déjà vendue. On nous annonce aussi la prochaine arrivée du général Clairfayt pour le même objet. Cependant la vente des biens du prince de Ligne & de plusieurs autres émigrés brabançons, continue toujours.

D'après des lettres de la rive droite du Rhin, il est certain qu'une armée autrichienne prend des quartiers d'hiver dans la Bavière.

Les lettres de Wesel marquent qu'on regarde comme à-peu-près arrêtés, les arrangemens qui vont se prendre

entre le gouvernement français & le cabinet de Berlin pour déterminer le roi de Prusse à céder à la république toute la partie de ses états située sur la rive gauche du Rhin, moyennant un dédommagement convenable. On va jusqu'à dire, que la ville de Nuremberg, Dusseldorf & le duché de Berg, serviront à ces compensations.

DE PARIS, le 27 nivôse.

Hier, entre dix & onze heures du soir, trente à quarante hommes, revêtus de l'uniforme national & armés de sabres, se sont introduits chez le citoyen Garchy, glacier, rue de la Loi, sous le prétexte d'y prendre des glaces. A peine servis, ils ont injurié non-seulement le citoyen Garchy, son épouse & ses garçons, mais encore toutes les personnes qui se trouvoient chez lui, en assez grand nombre. Des propos ils en sont venus aux excès, ont frappé à coups de sabre toutes les personnes qui vouloient s'opposer à leur fureur ; brisé les glaces, les ustensiles porcelaines, cristaux, les bouteilles de liqueurs & autres marchandises. Des grenadiers du corps législatif & la garde nationale appelés au secours, n'ont fait qu'augmenter la rage des assaillans, qui ont blessé dangereusement un grand nombre de personnes, entr'autres un aide-de-camp du général Angereau. Quoique les brigades fussent alors en nombre bien inférieur, ils sont parvenus à s'évader, après avoir volé l'argenterie du cit. Garchy & quelques autres effets ; quatre d'entr'eux seulement ont été arrêtés. Le juge-de-peace a dressé procès-verbal de tous ces faits.

— Le tribunal-criminel de la Seine a condamné aujourd'hui à la peine de mort Nicolas Bertaut, convaincu de s'être introduit, le 8 brumaire dernier, à neuf heures et demie du soir, chez le restaurateur Bancelin, boulevard du Temple ; de s'y être revêtu de la décoration d'un fonctionnaire public, & d'y avoir exercé des actes d'autorité qui appartiennent seuls à l'officier public.

Les lettres de Milan annoncent d'une manière positive que la république cisalpine a déclaré la guerre au pape, & que les hostilités ont sur-le-champ commencées.

— Le courrier d'Italie, du 14 nivôse, joint la ville de Santo-Angelo aux six que nous avons déjà dit hier avoir été prises par les cisalpins.

Il ajoute que Civita-Vecchia étoit aussi en pleine insurrection.

— On prétend aujourd'hui que le pape n'est point mort, mais qu'il songe à se retirer à Malthe pour échapper à la vengeance des troupes françaises & cisalpines.

— Une femme, nommée Labrousse, dont les prophéties amusèrent quelque tems Paris en 1790, avoit cru que son métier vaudroit mieux à Rome qu'en France. Elle s'étoit en conséquence transportée dans la ci-devant capitale du monde chrétien, pour engager le pape à abdiquer sa puissance temporelle, trop incompatible avec les maximes du Christ.

Le saint-père, au lieu de prendre un parti dont il ne peut pas tarder à sentir la nécessité, a fait enfermer la prophétesse au château Saint-Auge ; elle s'y trouve à son poste, & d'après les dernières lettres de Rome, elle ne se soucie pas de le quitter, jusqu'à ce qu'elle ait vu les grands événemens dont elle est, dit-elle, destinée à être témoin.

— On annonce de prétendues lettres de Copenhague, portant qu'une flotte anglaise, destinée à croiser dans les mers du Nord, est attendue dans le port de cette ville.

Ce bruit n'est probablement qu'une fable destinée à élever des soupçons sur la conduite du Danemarck, qui, depuis le commencement de la guerre, a très-exactement observé les loix de la neutralité, & dont le cabinet est toujours dirigé par l'esprit & la sagesse du feu comte de Bernstorff.

— On apprend de Manheim, en date du 5 janvier, que le commandant des troupes françaises qui occupent cette partie de la rive gauche, a envoyé un trompette au gouverneur de cette place, pour le sommer de lui remettre le fort du Rhin.

Le gouverneur a demandé & obtenu le délai nécessaire pour envoyer un courrier à Munich, & recevoir les instructions de l'électeur de Bavière.

— Le nombre des ministres plénipotentiaires, conseillers de légation, chanceliers & autres composant le congrès de Rastadt, est de 177.

— On parle d'une lettre dans laquelle Buonaparte exprime fortement le désir de voir conclure, en quarante jours au plus, les négociations entre la république française & le corps Germanique. Nous ignorons si cette lettre existe réellement.

— On vient d'arrêter, dans le département de la Loire-Inférieure, plusieurs chefs de chouans, entr'autres Lahoussaye.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence de BOULAY (de la Meurthe).

Séance du 27 nivôse.

Le directoire exécutif, par un message, sollicite une loi qui soumette à un examen, ceux qui se destinent à exercer l'art de guérir. Le conseil ordonne le renvoi à une commission.

Villetard, à la suite d'un rapport, propose qu'il soit accordé une pension de deux mille francs à la sœur du général Stingel, qui, après avoir rendu les plus grands services, a été tué à la bataille de Lodi.

Le conseil ordonne l'impression.

Bailleul a la parole pour une motion d'ordre; il rappelle la proposition faite d'élever un monument en mémoire du 18 fructidor; il croit qu'il seroit utile de l'adopter; ne fût-ce que pour faire voir que le corps législatif est toujours dans les mêmes principes: déjà, à la veille des élections, on s'agite; il faut, dit-on, exclure les jacobins: on sait ce que les ennemis de la liberté entendent par ce mot; que le corps législatif montre donc qu'il ne reconnoît pas plus le patriotisme comme un privilège des partisans de l'exécration Vaublanc que de ceux de l'infâme Robespierre.

Bailleul termine en proposant qu'il soit placé dans l'enceinte du corps législatif une table de bronze ou de marbre sur laquelle seront inscrits ces mots: *Des conjurés, instrumens d'un roi, s'étoient introduits dans cette enceinte: le 18 fructidor ils en ont été ignominieusement chassés; le même sort attend tous les traîtres.*

Cholet s'oppose à la dernière partie de l'inscription;

dorénavant, dit-il, il faut que les traîtres soient, non pas chassés, mais jugés.

Bailleul dit qu'il n'a pas entendu autre chose, sinon que les traîtres seroient punis. Sa proposition est adoptée, sauf rédaction.

L'ordre du jour rappelle la discussion sur le projet de résolution tendant à l'établissement d'un huitième ministre.

Beraud (du Rhône) interrompt la discussion pour rendre compte d'un attentat commis hier chez le glacier Garchy; des hommes armés se sont introduits chez lui; & pendant que d'autres gardoient la porte, ils ont dépouillé les femmes de leurs parures & volé le maître de la maison, en écartant à coup de sabre tous ceux qui vouloient leur opposer quelque résistance.

L'opinant demande que par un message on demande compte au directoire de cet événement, & des mesures prises pour que ces faits ne se commettent encore. — Adopté.

On reprend la discussion interrompue.

Plusieurs membres combattent le projet d'un huitième ministre, comme inutile & entraînant un surcroît de dépenses qu'on peut mieux appliquer.

Le conseil rejette le projet par la question préalable.

Calès a la parole au nom de la commission des inspecteurs; il lit une lettre adressée à cette commission par le ministre de la police. Le commissaire du directoire exécutif près le bureau central de Lyon, vient de me mander, écrit le ministre, que dans la visite qu'il a faite pour la saisie des marchandises anglaises & autres prohibées par la loi, il a rencontré une maison.....

Des éclats de rires se sont fait entendre, aux mots: rencontré une maison.....

Je lis textuellement la lettre du ministre, dit Calès.

Continuez, lui crie-t-on!

Calès achève la lecture; le reste de la lettre porte, que dans cette maison on a trouvé qu'on faisoit des manteaux pour les représentans du peuple, avec du casimir anglais, & que le ministre a ordonné de les saisir, pour ne pas exposer les législateurs à donner le scandale d'une infraction à la loi.

Calès expose ensuite que la conduite du ministre est bien reprehensible; il lit un grand nombre de pièces qui attestent que les casimirs dont il est question ont été fabriqués en France; & dans quelle circonstance, ajoute le rapporteur, le ministre a-t-il donné cet ordre? Quand vous avez voulu prendre votre costume, le jour où vous prononcerez ce serment terrible aux ennemis de la liberté le serment de haine à la royauté; sans doute il ne s'entend pas avec ceux qui ont déjà plusieurs fois cherché à soulever les ouvriers, pour que votre nouvelle salle ne fût pas achevée; mais il est coupable aussi d'avoir agi avec tant de liberté.

Calès présente un projet portant 1°. que le directoire fera arriver le plus promptement possible les manteaux finis; 2°. qu'il lui sera fait un message pour lui faire connoître l'outrage fait à la représentation nationale, & lui demander quelles mesures il a prises.

Le projet est d'abord adopté; à la seconde lecture, Garaud & Pomme parlent en faveur du ministre, qui peut bien n'avoir pas voulu outrager la représentation nationale.

On demande que la seconde partie du projet fasse un simple arrêté.

Vergniaux dit que ce n'est pas la première fois que les ministres méconnoissent la dignité du corps législatif, & que ses membres la méconnoissent eux-mêmes : il a vu Gay-Vernon & autres faire antichambre chez le ministre de la police.

Pison-du-Galand regrette qu'on ait à une affaire générale, mêlé des considérations particulières; il demande que le projet soit mis aux voix.

Le premier article est adopté. On discute encore si le second ne sera pas converti en arrêté.

Julien Souhait dit qu'on mépriseroit l'ordre du ministre de la police, s'il ne s'agissoit pas de venger le peuple outragé dans la personne de ses représentans. Il demande qu'on enjoigne par le second article au directoire exécutif, de faire poursuivre sans délai les auteurs & fauteurs de cet outrage.

Le projet ainsi amendé est adopté.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen MARRAGON.

Séance du 27 nivôse.

Boisset demande que la commission chargée d'examiner la résolution sur la répression du brigandage, fasse au plutôt son rapport. Les assassinats se multiplient, dit-il: hier, chez Garchy, des citoyens paisibles ont été assassinés & volés de tout ce qu'ils avoient. Il est instant d'arrêter ce débordement de crimes. — Le conseil invite la commission à faire son rapport au plutôt.

Le conseil approuve une résolution du 18 nivôse, qui affecte à l'école centrale du département de l'Arriège, le ci-devant château de Saint-Girons & dépendances.

Régnier propose de rejeter la résolution du 2 nivôse, relative aux rentes viagères créées pendant la dépréciation du papier-monnaie, attendu que les capitaux des rentes viagères ayant été aliénés irrévocablement, il n'y a pas lieu à les liquider; & que le contrat à rentes viagères étant de nature aléatoire, la rente doit être acquittée entièrement en numéraire. — Le conseil rejette la résolution.

Cornudet annonce, au nom de la commission des inspecteurs, que le ministre de la police a fait saisir à Lyon les manteaux des représentans du peuple que la commission y avoit envoyés pour y être brodés, sous le prétexte qu'ils étoient de fabrication anglaise. Si le ministre, dit Cornudet, eût prévenu la commission de ses soupçons, elle les auroit dissipés en lui représentant les factures des fabricans français, & même les lisieres des étoffes. Nos manufactures de casimirs rivalisent avec celles d'Angleterre. La commission ne vous présentera aucune mesure; le conseil des cinq cents délibère en ce moment sur ce singulier événement.

On reprend la discussion sur la résolution relative aux ascendants des émigrés.

Leconteux défend cette résolution. Nous ne pouvons pas, dit-il, laisser subsister cette loi, qui frappe au hasard les citoyens, qui punit tous les membres d'une famille en haine d'un individu, sans implanter la proscription dans notre législation.

Leconteux craint que si la toute puissance de la république n'est pas guidée par la justice, elle ne se change en terreur. Bientôt, dit-il, les prêtres, les nobles, dispersés & vaincus, seront perdus dans la foule; ce sera alors entre les patriotes qu'on verra naître les soupçons & les divisions s'accroître. Les républicains seront proscrits en raison de la nuance de leur opinion, ou seulement de leur profession.

Cornudet craint qu'en rapportant les loix portées il y a un an, on ne donne l'exemple funeste de la versatilité dans la législation.

Bilastre ne croit pas qu'après avoir abandonné aux créanciers de l'état la totalité de ses domaines pour le remboursement de leurs créances, on puisse leur enlever une partie de leur gage. Il vote contre la résolution.

Le conseil la rejette.

Le conseil reçoit & approuve de suite la résolution de ce jour, relative aux manteaux des membres des deux conseils.

Bourse du 27 nivôse.

Amsterdam... 57 $\frac{3}{4}$, 58 $\frac{3}{4}$	Lausanne..... $\frac{1}{4}$ b., 1 $\frac{1}{2}$ p.
Idem cour..... 55 $\frac{1}{4}$, 56 $\frac{1}{2}$	Tiers consol. 21 l., 20 l. 10 s.
Hambourg. 194 à $\frac{1}{2}$, 191 $\frac{1}{2}$	Bon $\frac{1}{2}$ 2 l. 15 s., 14 s. $\frac{1}{2}$
Madrid..... 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$	Bon $\frac{3}{4}$ 3 l. 15 s., 14 s., 15 s. $\frac{1}{2}$
Mad. effect..... 15 l. 2 s.	Bon $\frac{1}{4}$ 30 l., 31 l. perte
Cadix..... 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$	Or fin..... 106 l. 5 s.
Cad. effect..... 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$	Ling. d'arg..... 50 l. 17 s. $\frac{1}{2}$
Gènes..... 94 $\frac{3}{4}$ à $\frac{1}{2}$, 93 $\frac{1}{2}$	Portugaise..... 79 l. 10 s.
Livourne..... 103 $\frac{1}{4}$, 102.	Piastre..... 5 l. 6 s. 9 d.
Lyon..... 12 l. 17 s. $\frac{1}{2}$	Quadruple..... 81 l.
Marseille..... 1 b. à 10 j.	Ducat d'Holl..... 11 l. 12 s.
Bordeaux..... pair 10 j.	Guinée..... 26 l.
Montpellier..... $\frac{1}{2}$ b. 10 j.	Souverain. 34 l. 15 s. à 35 l.
Bâle..... $\frac{1}{2}$ ben., $\frac{1}{2}$ per.	

Esprit $\frac{3}{4}$, 450 à 70 l. — Eau-de-vie 22 deg., 360 à 420 l. — Huile d'olive, 1 l., 1 l. 2 s. — Café Martin., 2 l. 8 s., 10 s. — Idem Saint-Domingue, 2 l. 5 s., 6 s. — Sucre d'Anvers 2 l. 2 s., 3 s. — Sucre d'Orléans, 1 l. 19 s., 2 l. 1 s. — Sucre de Marseille, 17 s. 3 d. — Coton du Levant, 1 l. 15 s. à 2 l. 8 s. — Coton des îles, 2 l. 14 s. à 3 l. 2 s. — Sel, 4 l. 5 s.

CARTE DES DESCENTES QUI ONT ÉTÉ FAITES EN ANGLETERRE, description de la position des escadres & des côtes sur lesquelles elles ont abordé, suivie d'une notice historique.

Cette carte a été gravée par le citoyen Tardieu, qui y a mis tous ses soins & tout le talent qu'on lui connoit. On aura soin de réserver les premières épreuves pour ceux qui se seront inscrits les premiers chez Maradan, libraire, rue du Cimetière-André-des-Arts, n° 9. On tirera quelques exemplaires sur papier vélin, & qui seront coloriés avec soin.

L'intention de l'auteur a été de rapprocher des époques éparpillées dans l'histoire, & de rappeler à ceux qui exagèrent les difficultés d'une descente en Angleterre, que d'autres peuples, & les Français eux-mêmes y ont réussi, dans un temps où ils ne combattoient pas pour une aussi belle cause, ni pour d'aussi grands intérêts. La carte qui accompagne cette notice historique, a été faite d'après les meilleurs mémoires. Elle réunit le double avantage d'être fidèle, & de présenter au premier coup-d'œil de nombreux motifs d'espérance aux vrais amis de la république.

A. FRANÇOIS.